



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2020 A 19 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, M. GUICHARD Patrick, Mme BETTON Marielle, M. CAMPAGNOLA Eric, Mme FAURE Emmanuelle, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, Mme BRUNIERE Aurélie, M. COSTE Ludovic, M. FAURE Elisabeth, M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Désignation membres CCAS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à nommer cinq conseillers municipaux qui seront membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Madame MOUISSAT Lynda ;
Monsieur BESSET Michel ;
Madame FAURE Emmanuelle ;
Madame LAIGNEAU Jeanine ;
Madame VERROT Anna.

AYANT obtenu la majorité des suffrages sont nommés au Centre Communal d'Action Sociale.

Désignation du délégué au CNAS (Comité national d'action sociale).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales 2020, il convient de réélire un représentant au collège des élus du Comité National d'Action Sociale auquel la commune adhère :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme MOUISSAT-PERRET Lynda - délégué pour représenter la commune de Chantemerle les Blés.

Election d'un délégué au syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales le syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche auquel la commune adhère est amené à renouveler son comité syndical.



Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme MOUISSAT-PERRET Lynda, comme délégué au comité syndical du syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Désignation des délégués à ROVALTAIN.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales, il convient de désigner des délégués au syndicat mixte SCOT ROVALTAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. ROBIN Vincent - titulaire et Mme FAURE Elisabeth - suppléante, comme délégués au syndicat mixte SCOT ROVALTAIN.

Désignations des délégués au SIRCTOM.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales 2020, il convient de réélire les délégués au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères auquel la commune adhère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. GUICHARD Patrick - titulaire et M. LAIGNEAU Jeanine - suppléante pour représenter la commune de Chantemerle les Blés.

Désignation des délégués au SMIGTA.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales, il convient de désigner des délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion de Téléalarme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme MOUISSAT-PERRET Lynda - titulaire et Mme VERROT Anna - suppléante, comme déléguées au comité du Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion de Téléalarme.

Achat terrain de Mme ESSON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'achat concernant le terrain de la famille ESSON parcelle AM n° 322 pour 2 893 m² située lieudit Près Bouvier à Chantemerle les Blés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à acheter à la famille ESSON parcelle AM n° 322 pour 2 893 m² située lieudit Près Bouvier à Chantemerle les Blés pour un montant principal de 1 euros.



Mairie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés correspondant à la transaction de ce terrain.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'impôt locaux à percevoir au titre de l'année 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 10.09%
- Taxe foncière bâti : 12.97%
- Taxe foncière non bâti : 50.38%.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Questions diverses :

- Budget commune et CCAS 2020 ;
- Organisation des commissions ;
- Désignation des délégués.

Permis de construire :

- M. MOULIN Laurent : Maison individuelle (13, Impasse des Coquelicots) ;
- M. PEMEANT Jonathan : Maison individuelle (430c, Route du Bois de l'Ane) ;
- M. SEGHERS Ludovic : Extension maison d'habitation (50, Impasse Mathieu) ;
- M. CHARIER Bernard : Maison individuelle (Rue des Baumes) ;
- M. POCHON Christophe : Maison individuelle (Le Jardin des 7 Semaines) ;
- M. PLANTIER Alexandre : Maison individuelle (470c, Route de Chavannes).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 18 juin 2020 à 19 h 30.